

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 11 janvier 2016, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :
monsieur Jean-Yves Ouellet, monsieur Réjean Gendron,
monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout
formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2016-001

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN DÉCEMBRE

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2015 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2016-002

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, en corrigeant le point 4.5, le procès-verbal de la séance tenue le extraordinaire du 16 décembre 2015.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 11 janvier 2016 ;

Rés. : 2016-003

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie décembre :	10 286.95 \$
Dépenses incompressibles payées en décembre	2912.80 \$
Comptes à payer du mois :	18 315.92 \$

4.2 PROGRAMME DE DEMANDE – EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016

Rés. : 2016-004

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents, de permettre à la directrice générale à formuler une demande d'aide financière à Emplois d'été Canada 2016.

4.3 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE 2016

Rés. : 2016-005

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers présents de mandater la firme de comptables agréés « *Mallette SENCRL* » pour effectuer la préparation des états financiers et la vérification générale pour 2016.

4.4 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE L'ADMQ POUR 2016

Rés. : 2016-006

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la somme de 726,\$ plus taxes à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour le paiement de la cotisation annuelle et de l'assurance juridique.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS – DÉCEMBRE 2015 – DU SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

Dépôt du rapport d'activité de DÉCEMBRE 2015 déposé par la directrice pour le compte de M. Michel Lagacé, Inspecteur en urbanisme.

6. CORRESPONDANCE

6.1 RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

L'avis d'indexation des minimums et maximums, applicables à la rémunération et à l'allocation de dépenses des élus

municipaux pour l'exercice financier de 2016, a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 19 décembre 2015.

Pour l'exercice financier de 2016, les montants minimaux prévus au premier alinéa de l'article 16 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* dans égard à la population sont de 3 427 \$ quant à la rémunération annuelle d'un maire et de 1 142\$ quant à celle d'un conseiller.

6.2 FORMATION FQM – LES LEVIERS FINANCIERS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Attendu que la fédération Québécoise des municipalités (FQM) nous offre une formation qui nous permettra de maximiser les subventions auxquelles notre organisme municipal a droit pour le financement de la gestion des matières résiduelles. Les objectifs du cours sont : Distinguer les sources de financement et leurs caractéristiques respectives, Comprendre les facteurs de performance des programmes de financement et Identifier les éléments permettant accroître la performance de la gestion des matières résiduelles sur son territoire en fonction des réalités régionales.

Attendu que pour profiter de l'offre de lancement au tarif de 199 \$ plus taxes, on doit d'inscrire avant le 15 janvier;

Rés. : 2016-007

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire madame Chantal Tremblay à la présente formation. Les frais de déplacement et de repas (s'il y a lieu) seront aussi défrayer.

7. VARIA

7.1 FORMATION SUR LE DEGEL DES CONDUITES D'EAU

La MRC de La Mitis regarde la possibilité d'avoir une formation sur le dégel des conduites d'eau (formation approuvée par l'APSAM).

Le coût de la formation sera d'environ 350 \$ par personne selon le nombre de participants. Un groupe minimum de 12 personnes doit être formé. Si le groupe est plus important, le coût sera moindre. **La formation aura lieu le lundi 18 janvier prochain de 7 h 30 à 15 h.**

Le formateur recommande fortement que, si vous donnez des mandats à un entrepreneur en électricité et en plomberie, ce dernier aurait tout avantage à être présent. Ils sont donc aussi invités à participer à la formation. La recommandation de l'APSAM est à l'effet que toute personne impliquée dans une telle opération de dégel ait suivi une formation appropriée.

Une confirmation pour **plus tard mardi prochain 12 janvier**

en fin de journée est demandée.

Aucune inscription n'est faite

7.2 FORMATION MMQ – URBANISME EN TERRITOIRE AGRICOLE

Rés. : 2016-008

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire messieurs Rodrigue Roy, Jacques Vachon et Jean-Yves Ouellet ainsi que madame Chantal Tremblay à la formation Urbanisme en territoire agricole offerte gratuitement par la Mutuelle des municipalités du Québec le 2 novembre 2016.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2016-009

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2016